



ACTES ADMINISTRATIFS

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

CONCERNANT LA COMMUNE DE

ROCHECORBON

- 1. RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) COMMUNAL**
- 2. TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) EN AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**
- 3. ZONAGE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

19/03/2019

N° E19000047 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12/03/2019, complétée le 19/03/2019, la lettre par laquelle le président de Tours Métropole Val de Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

les projets présentés par Tours Métropole Val de Loire en vue de la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) en une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)/(S.P.R.) de la commune de ROCHECORBON (Indre-et-Loire), la révision du plan local d'urbanisme ainsi que le zonage d'assainissement des eaux pluviales de cette commune ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Catherine GUENSER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de Tours Métropole Val de Loire et à Madame Catherine GUENSER.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,
L'assistante de contentieux,



**ARRÊTÉ N° 2019/ 49**

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A
LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROCHECORBON,
A LA TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)
EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE (AVAP) DEVENUE SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE (SPR) ET AU PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.**

Le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal de Rochecorbon du 12 novembre 2015 prescrivant la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Tour(s)plus en date du 2 mai 2016 approuvant l'extension de ses compétences notamment en matière de PLU, à compter du 31 décembre 2016,

VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2016 portant modification statutaire de Tour(s)plus et lui transférant notamment la compétence en matière de PLU,

VU la délibération du Conseil municipal de Rochecorbon en date du 15 décembre 2016 autorisant la communauté d'agglomération Tours Plu(s), devenue depuis Tours Métropole Val de Loire, à achever la procédure, en cours, de révision de son Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Tour(s)plus en date du 30 janvier 2017 décidant d'achever les procédures initiées par les communes avant le transfert des compétences,

VU le décret n°2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la métropole « Tours Métropole Val de Loire »,

VU l'avis favorable au projet de PLU rendu par la commune par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 1^{er} février 2019 décidant de recourir au contenu modernisé du PLU, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU de Rochecorbon,

VU l'ensemble des pièces du projet de PLU arrêté de Rochecorbon soumis à l'enquête publique,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU le Code du patrimoine et notamment l'article L 642-2,

VU la délibération du Conseil municipal de Rochecorbon du 21 avril 2015 prescrivant la transformation de la ZPPAUP en AVAP et fixant les modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil municipal de Rochecorbon en date du 15 décembre 2016 autorisant la Communauté d'agglomération Tour(s) Plus, devenue depuis Tours Métropole Val de Loire, à achever la procédure, en cours, de révision de la ZPPAUP,

VU la délibération du Conseil communautaire, devenu depuis conseil métropolitain, du 30 janvier 2017 décidant d'achever la dite procédure,

VU la délibération métropolitaine du 19 novembre 2018 créant la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CL SPR) de Tours Métropole Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 portant renouvellement des membres de la CL SPR de Tours Métropole Val de Loire, et l'arrêté préfectoral modificatif en date du 19 décembre 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Tours Métropole Val de Loire réunie en date du 6 février 2019, sur le projet d'AVAP/SPR,

VU l'avis favorable sur le projet d'AVAP/SPR rendu par la commune de Rochecorbon par délibération du Conseil municipal du 25 février 2019,

Vu la délibération métropolitaine du 4 mars 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'AVAP/SPR,

VU l'ensemble des pièces du projet d'AVAP/SPR arrêté de Rochecorbon soumis à l'enquête publique,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-10 et L.5211-10,

VU la délibération du Conseil municipal de Rochecorbon du 25 février 2019 relative à l'arrêt du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales,

VU la délibération métropolitaine du 21 mars 2019 relative à l'arrêt du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Rochecorbon,

VU la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 19 mars 2019 (n°E19000047/45) désignant Madame Catherine GUENSER, expert et consultant en immobilier d'entreprise en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de :

- révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rochecorbon,
- transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Rochecorbon,

durant 31 jours à compter du **lundi 3 juin 2019 à 9h00** jusqu'au **mercredi 3 juillet 2019 à 16h30**.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Rochecorbon.

Au terme de cette enquête :

- le projet de révision générale du PLU de Rochecorbon sera approuvé par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Les principaux objectifs de la révision générale PLU portent sur les points suivants :

- prise en compte :
 - des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme (Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 10 juillet 2010 dite loi Grenelle II et Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014),
 - du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle approuvé le 27 septembre 2013. La compatibilité entre ces documents de planification, SCoT et PLU, rend nécessaire l'évolution du PLU,
 - du programme local de l'habitat métropolitain approuvé le 25 septembre 2017,
 - des enjeux de développement durable,

- de l'évolution des servitudes d'utilité publique et notamment de la ZPPAUP dont la procédure est en cours de révision.
- permettre de :
 - lutter contre l'étalement urbain,
 - favoriser le développement des énergies renouvelables,
 - préserver l'identité de la commune, de protéger son patrimoine archéologique, historique et architectural,
 - assurer la préservation des paysages et des espaces naturels notamment au titre du Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO.
- le projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP/SPR de Rochecorbon sera approuvé par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon et de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Les principaux objectifs de la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP portent sur les points suivants :

- mettre en œuvre l'évolution législative de la transformation de la ZPPAUP en AVAP,
 - actualiser le périmètre de la ZPPAUP (devenu depuis périmètre du Site Patrimonial Remarquable),
 - prendre en compte les objectifs du développement durable dans la conservation et la valorisation du centre-bourg ancien et du patrimoine architectural ancien, et ainsi répondre aux objectifs de la nouvelle législation,
 - améliorer l'application des règles de la ZPPAUP et l'efficacité du dispositif existant par l'apport de précisions, de modifications et par un regard critique sur les lacunes, les confusions dans l'expression des règles,
 - assurer la cohérence entre les règles du PLU et de l'AVAP.
- le projet de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rochecorbon sera approuvé par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Les principaux objectifs du zonage d'assainissement des eaux pluviales portent sur les points suivants :

- prendre des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

ARTICLE 2

Madame Catherine GUENSER, expert et consultant en immobilier d'entreprise en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 3

Les dossiers de projet de PLU arrêté, de projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP/SPR arrêté et de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales arrêté ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Rochecorbon (Place du 8 Mai 1945 - 37210 Rochecorbon) siège de l'enquête ainsi que dans les locaux de la métropole Tours Métropole Val de Loire (au Service Commun de l'Urbanisme, 56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du **lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30**, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des bureaux :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 pour Rochecorbon,
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 pour Tours Métropole Val de Loire.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr. De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions -au plus tard le **3 juillet 2019 à 16h30**- sur le registre d'enquête, par mail ou les adresser par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

Madame le commissaire-enquêteur (enquête publique unique)
Mairie de Rochecorbon
Place du 8 Mai 1945
37210 Rochecorbon

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr.

ARTICLE 4

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, à l'évaluation environnementale et aux avis de l'Autorité Environnementale sont joints aux dossiers respectifs et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon les jours et heures suivants :

- **lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,**
- **samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,**
- **mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.**

ARTICLE 6

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire et à la Mairie de Rochecorbon, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Métropole ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à Monsieur le Maire de Rochecorbon et à la Préfète d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables à la Mairie de Rochecorbon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **3 juillet 2020 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et celui de la Métropole : www.tours-metropole.fr pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Mairie de Rochecorbon.

ARTICLE 8

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et celui de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9

Des informations sur les dossiers de PLU et de transformation d'AVAP/SPR peuvent être demandées auprès de Madame Patricia GADIN, directrice générale des services à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02.47.52.50.20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02.47.80.11.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

ARTICLE 10

Le Directeur Général des services de la Métropole et le Maire de Rochecorbon sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Métropole et dont ampliation sera adressée à la Préfète d'Indre-et-Loire, au Président du Tribunal Administratif d'Orléans ainsi qu'à Madame Catherine GUENSER, commissaire-enquêteur.

Fait à Tours, le 11 AVR. 2019



Le Président,

Philippe BRIAND.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du tribunal administratif d'Orléans.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CONCERNANT LA COMMUNE DE ROCHECORBON

- 1. RÉVISION GÉNÉRALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**
- 2. TRANSFORMATION DE LA
ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL,
URBAIN ET PAYSAGER EN
AIRE DE VALORISATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE DEVENUE SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE**
- 3. ZONAGE COMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
PLUVIALES**

Par arrêté n°2019/49 en date du 11 avril 2019, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de :

- révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rochechardon,

- transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Rochecorbon en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de Rochecorbon.

Au terme de cette enquête, les trois projets seront approuvés par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil municipal de Rochecorbon.

A cet effet, Madame Catherine GUENSER, expert en immobilier d'entreprises en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Rochecorbon, siège de l'enquête publique, durant 31 jours :

du lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30

aux jours et heures d'ouverture suivants : **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Des dossiers identiques et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault à TOURS) ouvert du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Catherine GUENSER, commissaire-enquêteur à la Mairie de Rochecorbon - place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, à l'évaluation environnementale et aux avis de l'Autorité Environnementale est joint aux dossiers respectifs et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon :

- lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30,**
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Rochecorbon et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Rochecorbon.

Des informations sur les dossiers de PLU et d'AVAP/SPR peuvent être demandées auprès de Madame Patricia GADIN à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02.47.52.50.20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02.47.80.11.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1 *****

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR ROCHECORBON
RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME, AU PROJET DE SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE ET AU PROJET DE PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté en date du 11 avril 2019, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur Rochecorbon relative au projet de révision du plan local d'urbanisme, au projet de site patrimonial remarquable et au projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Au terme de cette enquête, les projets de révision du plan local d'urbanisme de Rochecorbon, de site patrimonial remarquable de Rochecorbon et de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rochecorbon seront approuvés par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Pour cette enquête publique unique, Madame Catherine GUENSER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Rochecorbon, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Des dossiers identiques et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Catherine GUENSER, commissaire enquêteur (enquête publique unique), à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - 37210 Rochecorbon. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enqueteunique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr.

Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration des projets de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale sont jointes au dossier de PLU.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon :

- lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais auprès de la Mairie de Rochecorbon.

Des informations sur les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable peuvent être demandées auprès de Madame GADIN, directrice générale des services à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02 47 52 50 20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02 47 60 11 00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

Annonces judiciaires

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 3 mai 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a modifié le plan de redressement de l'E.A.R.L. La Gaisiole Dorée, dont le siège social est sis Ferme de l'Auvergnière, 37160 DESCARTES.

Pour insertion, le greffier.

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 3 mai 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a modifié le plan de redressement du GAEC Vignoble de la Roseraie, dont le siège social est sis 2, rue Basse, 37140 RESTIGNE.

Pour insertion, le greffier.

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 3 mai 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire de l'Association La Chaudière, dont le siège social est sis 25, rue Gambetta, 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS, pour insuffisance d'actif.

Pour insertion, le greffier.

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 3 mai 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a modifié le plan de redressement de l'E.A.R.L. CHIPAULT Christophe, dont le siège social est sis La Ménardière, 37460 NOUANS-LES-FONTAINES, et de M. Christophe CHIPAULT, 10, route de Villedomain, 36240 EQUEILLE.

Pour insertion, le greffier.

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 25 avril 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a prononcé la résolution du plan de redressement adopté le 25 septembre 2014 et la liquidation judiciaire de Bertrand PECARD, kinésithérapeute, demeurant 1, avenue de l'Europe, 37150 BLERE.

Les déclarations de créances sont à adresser, dans les deux mois de l'insertion à paraître au BODACC, au liquidateur : SELARL VILLA-FLOREX, 18, rue Néricault-Des-touches, BP 31348, 37013 TOURS Cedex (mandat confié à M^{re} Julien VILLA).

Pour insertion, le greffier.

Tribunal de grande instance de Tours

Par jugement en date du 3 mai 2019, le tribunal de grande instance de TOURS a prononcé la résolution du plan de redressement adopté le 3 février 2008 et la liquidation judiciaire de l'E.A.R.L. M. & C. GEORGET, dont le siège social est sis 41, route de Gizeux, 37140 BOURGUEIL, et autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 31 décembre 2019.

Les déclarations de créances sont à adresser, dans les deux mois de l'insertion à paraître au BODACC, au liquidateur : MJ Corp Mandataires judiciaires Centre Ouest Restructuring & Procédures, 26, rue Jules-Favre, CS 94312, 37043 TOURS Cedex 1 (mission confiée à M^{re} BOUDEVIN).

Pour insertion, le greffier.

Divers

Le Directeur régional des finances publiques du Loiret, 4 place du Martroi, BP 2435 45032 Orléans cedex 1, curateur de la succession de M. TESSIER Jean-Pierre décédé le 04/03/2010 à TANANARIVE (MADAGASCAR), a établi l'inventaire. Réf. 0455205844/GB.

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 2019, il a été créé, à effet du 1er juin 2019, une société représentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU). Dénomination sociale : EURO BUSINESS SERVICES. Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS de TOURS. Siège social : 32 rue Rabalais - 37500 CHINON. Capital social : 7 000 €, constitués d'apports en numéraire, divisé en 700 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées à la constitution. Objet : toutes opérations se rapportant à l'exploitation d'entreprises de travaux agricoles et assimilés ; toutes opérations annexes de prestations de services aux entreprises agricoles ou complémentaires aux activités ci-dessus ; accessoirement, les opérations de commissionnements et d'intermédiation commerciale ; l'achat revente de tous produits et spécialités bulgare et notamment tous produits alimentaires ; la location de salles, la propriété et l'administration entre autres par bail ou location de tous biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ; l'acquisition, la prise de participation, l'administration de droits et titres sociaux ; le cas échéant, assurer la direction de personnes(s) morale(s) ; favoriser le développement de ses éventuelles filiales, notamment en leur apportant toute garantie nécessaire ; toute opération de service en matière de conseils et d'accompagnement des entreprises, travaux administratifs, consulting ou formation à l'adresse de toute entreprise. Président : M. Tihomir KACHEV, demeurant au 6 résidence du Parc - 56580 BREHAN, nommé pour une durée indéterminée. Chaque associé jouit, sans restriction, d'un droit d'admission aux assemblées d'associés et exerce son droit de vote proportionnellement au capital des actions qu'elle représente. Il n'y a pas d'action ayant droit de vote double. Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessionnaires d'actions ; l'assemblée générale des actionnaires statue sur les demandes d'agrément des cessions. Inaliénabilité des actions : Les actions sont aliénables à compter du jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés Immatriculation : RCS de TOURS. Pour avis Le Président

TRANSFERT DE SIÈGE

LM

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 20 rue des Sables
37550 SAINT AVERTIN
R.C.S. TOURS 792516635

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18/04/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue Gambetta 37000 TOURS à compter du 18/04/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de TOURS.

Vélo-Drôme renommée Kerido Sailing

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social transféré au 3 rue de Loches 37000 TOURS
752 815 779 RCS TOURS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2019 a décidé de transférer le siège social du 9 rue du Viaduc 26150 DIE au 3 rue de Loches 37000 TOURS avec effet immédiat, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 752 815 779 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TOURS. Gérance : Laurent ADELINET, demeurant 6 rue Cuvier 44000 NANTES. La même Assemblée Générale a décidé : de remplacer avec effet immédiat la dénomination sociale « Vélo-Drôme » par « Kerido Sailing » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts - de remplacer l'objet social actuel par l'objet social « Location de voiliers et d'embarcations motorisées et le convoyage de ces derniers ; Activités d'encadrement, de cours de voile et d'activité de pleine nature ; Toute activité connexe événementiel s'y rattachant » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Ville d'Avoine

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ville d'Avoine, M. Didier GODOY - Maire, 34, rue Marcel-Vignaud, 37420 Avoine, tél : 02 47 98 11 11 - Fax : 02 47 98 11 12, mël : catherine.bonneau@ville-avoine.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

L'avis implique un marché public.

Objet : Restructuration du parking du stade Marcel-Vignaud.

Référence acheteur : 2019-05-15.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure adaptée.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non. Les variantes sont refusées.

Quantité/étendue : Aménagement du parking et des abords du stade.

Conditions relatives au contrat :

Financement : Virement par mandat administratif, délai global de paiement de 30 jours, opération financée sur fonds propres.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/da/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/da/formulaires-declaration-du-candidat>)

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération. 60 - Valeur technique de l'offre. 40 - Prix.

Renseignements techniques : ECR ENVIRONNEMENT, Mme Elodie Fouquet, tél : 02 47 46 30 79, mël : tours@ecr-environnement.com

Remise des offres : 07/06/19 à 12 h 00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Date prévisionnelle de début des travaux : 3/9/19.

Envoi à la publication le : 15/05/19.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Entreprises, artisans, PME, PMI...

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Inscrivez-vous gratuitement à l'alerte mail sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République :

www.pro-marchespublics.fr

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

Membre du groupe La Nouvelle République

Avis administratifs

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
INSTALLATIONS CLASSEES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 3 juin 2019 au lundi 1er juillet 2019 sur le territoire de la commune de Sorigny relativement à la demande d'enregistrement présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE en vue de la réalisation d'une déchetterie communautaire avenue Régis Ramage à Sorigny.

Ce projet relève de la rubrique n° 2710-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Sorigny et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Sorigny ou les adresser en préfecture, par lettre (Préfecture d'Indre-et-Loire - Bureau de l'environnement - 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-ice@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant en objet « consultation déchetterie CCTVI » pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE.

Enquêtes publiques



TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR
ROCHECORBON RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME, AU PROJET DE SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE ET AU PROJET DE PLAN
DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté en date du 11 avril 2019, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur Rochecorbon relative au projet de révision du plan local d'urbanisme, au projet de site patrimonial remarquable et au projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Au terme de cette enquête, les projets de révision du plan local d'urbanisme de Rochecorbon, de site patrimonial remarquable de Rochecorbon et de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rochecorbon seront approuvés par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Pour cette enquête publique unique, Madame Catherine GUENSER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Rochecorbon, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Des dossiers identiques et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Catherine GUENSER, commissaire enquêteur (enquête publique unique), à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - 37210 Rochecorbon. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr.

Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration des projets de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale sont jointes au dossier de PLU.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon :

- lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Rochecorbon pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais auprès de la Mairie de Rochecorbon.

Des informations sur les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable peuvent être demandées auprès de Madame GADIN, directrice générale des services à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02.47.52.50.20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02.47.80.11.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

Avis d'obsèques

CHÂTELLERAULT

Alain et Nary, ses enfants ;
Ravy et Teddy, ses petits-enfants ;
Ses arrière-petits-enfants ;
Michelle et Jean-Claude, sa sœur et son beau-frère ;
Gérard et Michelle, Françoise, Geneviève et Jean-Paul et Philippe, ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Ginette JOUANNIQUE

née PERRON
dite "Gigi"

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 22 mai 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean Baptiste, à Châtellerault.

Ginette repose à la maison funéraire de Naintré.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Marbrerie Mauroux, Naintré - 05.49.90.07.23

176557

POITIERS

Mme Colette ROUSSEAU, son épouse ;
Frédéric et Romuald, ses fils ;
Marjorie, Jérémy, Rohman et Lilou, ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur
Jean-Jacques ROUSSEAU

survenu à l'âge de 74 ans

Un moment de recueillement aura lieu le mercredi 22 mai 2019, à 15 h 30, au crématorium de Poitiers.

Condoléances sur registre

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc.Eclerc Poitiers - 05.49.55.13.12

176559

BUZANCAIS
SAINT-LACTENCE

Marie-Hélène et Jean-Noël COUILLEBAULT,
Michelle et Michel BARON,
Brigitte et Patrick FAKAMÉ,
Sylvie MONTEIRO,
Mauricette GRENOUILLAT,
Dominique et Jean-Philippe BERRIER,
Fabienne et Bruno BOURDIN,
Frédérique GRENOUILLAT,
Franck et Séverine GRENOUILLAT,
Ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux nièces,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
Ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Jacqueline DUPIN

survenu à l'âge de 78 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 20 mai 2019, à 10 heures, en l'église de Buzancais.

Ni fleurs ni plaques ni couronnes.

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine, et tout particulièrement le personnel de l'hôpital de Buzancais, pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF Marbrerie Renaud, Villedeuil-02.54.26.51.39

176549



SAINT-AUBIN-DU-PLAIN

M. Luc CHOMMAUX, son époux ;
Marion et Thibault, ses enfants ;
Mme Monique BESSONNET, sa maman,
Et toute la famille,
Ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Véronique CHOMMAUX

née BESSONNET

survenu à l'âge de 57 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 20 mai 2019, à 14 h 30, en l'église de Cersay, suivie de l'inhumation au cimetière de Mauléon.

Mme CHOMMAUX repose à son domicile, à Saint-Aubin-du-Plain.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.

PF Georget, Bagneux - 05.49.67.71.57

176543

BRESSUIRE

Michel GELOT, son épouse Catherine,
Patrick GELOT, ses enfants ;
Anthony, Aurélien, Margaux, ses petits-enfants ;
Esteban, Naoki, Isao, Benjamin, ses arrière-petits-enfants ;
Son frère et sa sœur,
Ainsi que toute la famille,
Vous font part du décès de

Madame Madeleine GELOT

née GOUSSEAU

survenu à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 20 mai 2019, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Bressuire.

Mme GELOT repose au funérarium Azur, 3, rue du Docteur Brillaud, à Bressuire.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Azur, Bressuire - 05.49.65.18.84

176546

LE BLANC (36)
MIGNALOUX-BEAUVOIR (86)

M. et Mme Gilberte et Maurice PICARD,
M. et Mme Ginette et Bernard FILATRE,
Mme Geneviève PICARD,
Ses sœurs et beaux-frères ;
Ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille,
Ont la douleur de vous faire part du décès brutal de

Madame Simone SERASI

née RAVEAU

survenu dans sa 87^e année.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le mardi 21 mai 2019, à 10 h 30, en l'église Saint-Génitour du Blanc.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

PF Jeanneton - 02.54.37.61.42

176548

THENAY

M. Georges BAREILLES, son époux ;
Ses enfants, ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
Ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Josette BAREILLES

née PORTRAIT

survenu à l'âge de 67 ans.

La cérémonie civile aura lieu le lundi 20 mai 2019, à 14 h 30, au cimetière de Thenay.

Condoléances sur registres.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine, et tout particulièrement le Docteur EYRAUD, le personnel de Mieux Vivre, ainsi que Sabrina MACÉ.

PF Alpha, Rivarennes - 02.54.47.18.17

176550

RIGNÉ

Ses enfants et toute la famille
Vous font part du décès de

Madame Thérèse FOURREAU

née BICHON

survenu à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce lundi 20 mai, à 10h30, en l'église Notre-Dame du Cottage de Thouars.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille tient à remercier son médecin traitant le Dr Guittion de Saint-Varent.

PF Leylaverne, Thouars - 05.49.96.37.37

176574

Faire-part de décès

NIORT

Catherine, Jean-Michel, François,
ses enfants et leurs conjoints ;
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
Vous font part du décès de

Madame Jane GAUTIER

née PLANTIVEAU

survenu à l'âge de 92 ans.

La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale. Cet avis tient lieu de faire-part.

" L'éternel est ma lumière et mon salut "

PF Terrasson, Niort - 05.49.24.30.69

176542

ESVRES
MONTS

Mme Marie DE GIACOMETTI, son épouse ;
Armelle (†), Bruno et Marie-Annick, ses enfants et sa belle-fille ;
Emmanuelle et Stéphane, ses petits-enfants ;
Tristan et Loïc, ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
Ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Louis DE GIACOMETTI

survenu à l'âge de 93 ans.

Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le vendredi 17 mai 2019.

La famille tient particulièrement à remercier toutes les personnes qui se sont occupées de Louis, pour leur dévouement et leur gentillesse.

PF Chottin, Le Choix Funéraire, Veigné

176552

Souvenirs
AnniversairesLE BLANC
LIMOUX (11)

Son fils Pascal LABADIE,
Vous fait part de la messe d'anniversaire du décès de sa maman

Georgette LABADIE

née ROUX

qui sera célébrée le dimanche 26 mai 2019, à 11 heures, en l'église Saint-Martin de Limoux.

En ce jour de fête des mamans, ce dimanche 27 mai 2018, tel un oiseau, tu as pris ton envol vers la lumière et la liberté, quittant tous ceux qui t'aiment pour retrouver tous ceux que tu aimais.

Pascal

176460

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com

Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du **lundi 24 juin 2019 à 8h00 au mardi 30 juillet 2019 à 12h00** sur le territoire de la commune de VARENNES relative à la demande d'autorisation présentée par la société CARRIÈRES MORIN en vue d'exploiter une carrière située à VARENNES, aux lieux-dits « Les Cosses », « la Rocherie » et « La Sablière ».

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation et avis de l'autorité environnementale) sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie de Varennes et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les mardis et vendredis de 8h00 à 12h00 ainsi que le samedi 6 juillet de 8h00 à 12h00.

Un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations. Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de VARENNES ou à l'adresse électronique pref-ice@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête MORIN VARENNES ». M. AUBEL a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra les observations des intéressés en mairie de VARENNES, les
- vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 4 juillet 2019 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 18 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 et
- mardi 30 juillet 2019 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation présentée par la société CARRIÈRES MORIN.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de VARENNES et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Jean-Louis MORIN, directeur de la société CARRIÈRES MORIN (5 rue Yves Chauvin 37510 BALLAN-MIRÉ).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du **mardi 25 juin 2019 à 14h au jeudi 25 juillet 2019 à 17h** sur la commune de Courcoué relativement à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN en vue de la régularisation administrative et du développement de son élevage bovin situé au lieu-dit « Beaumène » à Courcoué, pour atteindre 680 vaches laitières.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation) et les observations émises par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie du Courcoué où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les mardis et jeudis, de 14h à 17h.

Un registre est ouvert en mairie de Courcoué pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Courcoué ou à l'adresse électronique pref-ice@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête Croix Morin ». M. Michel AUDEMONT, conseiller pédagogique de l'éducation nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra les observations des intéressés
- le mardi 25 juin 2019, de 14h à 17h,
- le jeudi 4 juillet 2019, de 14h à 17h,
- le mardi 16 juillet 2019, de 14h à 17h et
- le jeudi 25 juillet 2019, de 14h à 17h.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Courcoué et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Mme Marie PORTHEAU, du bureau d'études Elevage Environnement/ABC (02.48.37.38 - ee@oda37.fr).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

TV Magazine

Vous pouvez trouver, avec votre TV Magazine, les encarts suivants :

OPEL - OPEL NIORT - BASTIDE - CDC DE SAINTONGES
- PRESSAC LOISIRS



TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR ROCHECORBON
RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME, AU PROJET DE SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE ET AU PROJET DE PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté en date du 11 avril 2019, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur Rochecorbon relative au projet de révision du plan local d'urbanisme, au projet de site patrimonial remarquable et au projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Au terme de cette enquête, les projets de révision du plan local d'urbanisme de Rochecorbon, de site patrimonial remarquable de Rochecorbon et de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rochecorbon seront approuvés par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Pour cette enquête publique unique, Madame Catherine GUENSER, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroule à la Mairie de Rochecorbon, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, où chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Des dossiers identiques et un registre d'enquête sont déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Ces dossiers sont également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, ils sont consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Catherine GUENSER, commissaire-enquêteur (enquête publique unique), à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - 37210 Rochecorbon. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Mairie de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr. Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration des projets de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale sont jointes au dossier de PLU.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon :

- lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,
- mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais auprès de la Mairie de Rochecorbon.

Des informations sur les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable peuvent être demandées auprès de Madame GADIN, directrice générale des services à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02.47.52.50.20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02.47.80.11.00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

Vie de sociétés

AVIS DE DISSOLUTION

La Société FONCIA VAL DE LOIRE 307 213 249 RCS, en sa qualité d'associée unique de la SAS FONCIA LOCATION TOURAINE, sise à TOURS (37) - 60, rue Blaise Pascal - 440 752 392 R.C.S. - a décidé la dissolution anticipée de cette dernière. Par conséquent, l'ensemble du portefeuille de la SAS FONCIA LOCATION TOURAINE a été repris par la Société FONCIA VAL DE LOIRE.

Les garanties visées par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficiait la SAS FONCIA LOCATION TOURAINE, au titre de ses activités de :
TRANSACTION IMMOBILIÈRE depuis le 01/01/2015
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, prendront fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.



EXPERT PLUS

Patrick PELLE - Expert-comptable et commissaire aux comptes
Cabinet: 02 47 64 22 40
mail: patrick.pelle@cabinetexpertplus.fr
site internet: www.cabinetexpertplus.fr

Par acte SSP en date du 22 mai 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI SCOT
Objet social : Administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 13 bis rue de la Côte Chaude 37530 SAINT-REGLÉ

Capital : 1 000 euros

Cogérance : M Olivier FALCON et Mme Sophie FALCON demeurant 13 bis rue de la Côte Chaude 37530 SAINT-REGLÉ

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOURS

Fonds de commerce

SELARL Olivier HERBINIERE & Sylvie
SOLANO-HERBINIERE

Notaires associés
4ter rue de Lucé 37000 TOURS

CESSION FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier HERBINIERE, Notaire associé de la SELARL "Olivier HERBINIERE & Sylvie SOLANO-HERBINIERE, Notaires Associés" titulaire d'un Office Notarial à TOURS (37), 4 ter rue de Lucé, le 29 Mai 2019 a été cédé par :
Monsieur Francis Paul Louis LEROY, Garagiste, demeurant à NOUZILLY (37) leudil Le Moulin de Fresnay, célibataire.

A la société GARAGE VOLTAIRE, SARL, au capital de 1000 €, ayant son siège à TOURS (37), 11 rue Voltaire, immatriculée au RCS de TOURS sous le n° 850628520.

Son fonds de commerce et artisanal de réparation automobiles neuves et d'occasion, accessoires automobiles, vente de lubrifiants et négoce d'automobiles sis à TOURS (37), 11 rue Voltaire, connu sous le nom commercial «GARAGE VOLTAIRE» pour lequel il est immatriculé au RCS de TOURS, sous le n° 349 196 360 et au répertoire des métiers de TOURS sous le n° 349 196 360 RM 37.

Propriété, jouissance : à compter du jour de la signature de l'acte.

Prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 81.038,00 EUR,

- au matériel pour 18.962,00 EUR

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude de Me Olivier HERBINIERE, à TOURS (37000), 4ter rue de Lucé.

Pour insertion

Le notaire

Annonces judiciaires

DÉCLARATION D'ABSENCE

Par jugement rendu le 18 avril 2019, le tribunal de grande instance de TOURS (Indre-et-Loire) a déclaré l'absence de Monsieur Jean-Pierre, Henri KREIS né le 8 février 1956 à SAINT-MAURE-DE-TOURAINE (Indre-et-Loire) dont le dernier domicile connu s'établissait chez Mme Antoinette KREIS au 9, les Fontenelles 1, 37800 SAINT-MAURE-DE-TOURAINE.

Avis administratifs

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Extrait de la décision de la commission départementale
d'aménagement commercial en date du 22 mai 2019

Réunie le 22 mai 2019 à 10h00, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a accordé un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SA L'Immobilier Européenne des Mousquetaires concernant la création d'un ensemble commercial, composé d'un supermarché à l'enseigne Intermarché Super d'une surface de vente de 2 575 m², d'un drive de 3 pistes (137 m²) et de 3 boutiques (121 m², 61 m² et 42 m²), ensemble commercial d'une surface totale de vente de 2 936 m², situé zone d'activité de la Pidellerie, sur la commune de VERETZ.

®

Entreprises, artisans, PME, PMI...

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Inscrivez-vous gratuitement à l'avis mail sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République

www.pro-marchespublics.fr

Centre Presse

Membre du groupe franemarchés.com

La Nouvelle République

Annonces Légales

Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE INSTALLATIONS CLASSEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du **mardi 25 juin 2019 à 14h au jeudi 25 juillet 2019 à 17h** sur la commune de Courcou relativement à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN en vue de la régularisation administrative et du développement de son élevage bovin situé au lieu-dit « Beaumaine » à Courcou, pour atteindre 6800 vaches laitières.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation) et les observations émises par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire :

www.indre-et-loire.gouv.fr

Le dossier est déposé en mairie de Courcou où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les mardis et jeudis, de 14h à 17h.

Un registre est ouvert en mairie de Courcou pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Courcou ou à l'adresse électronique

pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête Croix Morin ».

M. Michel AUDEMONT, conseiller pédagogique de l'éducation nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra les observations des intéressés

- le mardi 25 juin 2019, de 14h à 17h,

- le jeudi 4 juillet 2019, de 14h à 17h,

- le mardi 16 juillet 2019, de 14h à 17h et

- le jeudi 25 juillet 2019, de 14h à 17h.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Courcou et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Mme Marie PORTHEAU, du bureau d'études Elevage Environnement/ABC (02 47 48 37 36 - ee@cd3a37.fr).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du **lundi 24 juin 2019 à 8h00 au mardi 30 juillet 2019 à 12h00** sur le territoire de la commune de VARENNES relative à la demande d'autorisation présentée par la société CARRIÈRES MORIN en vue d'exploiter une carrière située à VARENNES, aux lieux-dits « Les Cosses », « La Rochette » et « La Sablière ».

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation et avis de l'autorité environnementale) sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie de Varennes et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les mardis et vendredis de 8h00 à 12h00 ainsi que le samedi 6 juillet de 8h00 à 12h00.

Un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de VARENNES ou à l'adresse électronique :

pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête MORIN VARENNES ».

M. AUBEL a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra les observations des intéressés en mairie de VARENNES, les

- vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 12h00,

- jeudi 4 juillet 2019 de 14h00 à 17h00,

- jeudi 18 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 et

- mardi 30 juillet 2019 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation présentée par la société CARRIÈRES MORIN.

Toute personne pourra, après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de VARENNES et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Jean-Louis MORIN, directeur de la société CARRIÈRES MORIN (5 rue Yves Chauvin 37510 BALLAN-MIRÉ).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.



TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR
ROCHECORBON RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME, AU PROJET DE SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE ET AU PROJET DE PLAN
DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Par arrêté en date du 11 avril 2019, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur Rochecorbon relative au projet de révision du plan local d'urbanisme, au projet de site patrimonial remarquable et au projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Au terme de cette enquête, les projets de révision du plan local d'urbanisme de Rochecorbon, de site patrimonial remarquable de Rochecorbon et de révision du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de Rochecorbon seront approuvés par le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil Municipal de Rochecorbon.

Pour cette enquête publique unique, Madame Catherine GUENSER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule à la Mairie de Rochecorbon, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 3 juin 2019 à 9h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 16h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, où chacun peut prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Des dossiers identiques et un registre d'enquête sont déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00.

Ces dossiers sont également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr et sur le site internet de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, ils sont consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Catherine GUENSER, commissaire enquêteur (enquête publique unique), à la Mairie de Rochecorbon - Place du 8 Mai 1945 - 37210 Rochecorbon. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@mairie-rochecorbon.fr.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Rochecorbon : www.mairie-rochecorbon.fr.

Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration des projets de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale sont jointes au dossier du PLU.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Rochecorbon :

- lundi 3 juin 2019 de 9h00 à 12h00,

- mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,

- samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00, la Mairie sera exceptionnellement ouverte pour cette occasion,

- mercredi 3 juillet 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Rochecorbon pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Rochecorbon et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais auprès de la Mairie de Rochecorbon.

Des informations sur les dossiers de plan local d'urbanisme et de site patrimonial remarquable peuvent être demandées auprès de Madame GADIN, directrice générale des services à la Mairie de Rochecorbon, par téléphone au 02 47 52 50 20 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-rochecorbon.fr.

Des informations sur le dossier de projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales peuvent être demandées auprès de Tours Métropole Val de Loire, Direction du Cycle de l'eau, par téléphone au 02 47 80 10 00 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement@tours-metropole.fr.

Vie des sociétés



ALTANOT Notaires Conseils

Notaires Associés à Tours

6 bis Boulevard Béranger

SCI GAI

Société Civile Immobilière au capital de 26.678,58 Euros

Siège social : avenue du 14 juillet - 37360 SONZAY

R.C.S. TOURS 390098218

Aux termes de l'acte de cession de parts sociales du 18/04/2019, il a été décidé de nommer Monsieur François GUIGNARD en qualité de Gérant, en remplacement de Madame Colette ISNARD, gérante.

Pour avis

TechMed

SASU au capital de 1000 €

Siège social : 18, rue Gambetta, 37000 Tours

842 200 206 RCS de Tours

L'AGE du 06/05/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 126, av de Verdun, 92130 Issy-les-Moulineaux, à compter du 06/05/2019. Radiation au RCS de Tours et réimmatriculation au RCS de Nanterre

Par acte ssp en date du 13/05/2019, il a été constitué une

SARL

Dénomination : DATANTEC

Nom commercial : DATANTEC

Enseigne : 2 DATANTEC

Siège social : 2 Rue Raspail APPARTEMENT 22 37000 TOURS

Capital : 1000 €

Activités principales : prestations et conseils en services informatiques et télécommunication, la réalisation de logiciels, la mise en place d'infrastructures de nomadisation.

Durée : 99 ans

Gérance : M. ZOUMGOLA MOIDATH 2 Rue Raspail 37000 TOURS et M. ZOUMGOLA KIZIMAH 10 Place Corneille 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Immatriculation au RCS de TOURS

STUDIO MBTECH TOURS

SASU au capital de 1000 €

Siège social : 31 rue Néricault Destouches 37000 Tours

848 603 973 RCS de Tours

Par décision du 01/04/2019 l'associée unique a nommé en qualité de présidente Mme Maryse FERARD demeurant 59 avenue de l'Entente 78500 Sartrouville en remplacement de M. Denis FERARD démissionnaire.Modification au RCS de Tours

L'INSTRUMENTARIUM

Société par actions simplifiée au capital de 87.030 euros

Siège social : 20 rue Michelet 37 000 TOURS

320 190 820 RCS TOURS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 03/06/19, il a été décidé de transférer le siège social antérieurement fixé au 20 rue Michelet - 37000 TOURS au 9 Bis Place des Halles - 37000 TOURS, à compter du 03/06/19. L'article 3.2 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis. Le Président

SARL POMME BEAUTE

Capital social à 2 000 EUROS

Siège social : 62, rue d'Entraignes, 37000 Tours

RCS de TOURS : 843 951 948

Aux termes d'une AGE en date du 18/01/2019 à 20 heures, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont chargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TOURS



ALTANOT Notaires Conseils

Notaires Associés à Tours

6 bis Boulevard Béranger

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Philippe DAVY en date à TOURS (37000), du 13/05/2019, enregistré à TOURS le 23/05/2019 sous le n° 2019N974.

La Société MB INNOVATION, SARL au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à TOURS (37000), 36 rue Marceau, RCS de TOURS 792 073 181 a vendu à la Société WELLCOM, SARL au capital de 1000,00 €, dont le siège est à TOURS (37000), 59 avenue de Grammont, RCS de TOURS 793 115 155.

L'ensemble des éléments incorporels constituant un fonds de commerce de détail spécialisé dans la vente de cigarettes électroniques, accessoires, recharges, sis à TOURS (37000), 36 rue Marceau, exploitée à TOURS (37000), 36 rue Marceau, moyennant le prix de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 EUR).

Ledit fonds comprend notamment la clientèle, l'achalandage substantifs y attachés et le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à TOURS (37000) 36 rue Marceau, où le fonds est exploité. Le présent fonds ne comprends aucun matériel ni agencement, et est cédé vide de toutes marchandises.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 13/05/2019

Pour la réception des oppositions, domicile est élu au siège de l'étude ALTANOT Notaires Conseils sis à TOURS (37012) 6 bis, Boulevard Béranger BP 61253.

Pour unique insertion

SCRIBME

SAS au capital de 10.000€. Siège social : 15 rue du commerce 37210 VOUVRAY. RCS 799 801 022 TOURS.

L'AGE du 18/05/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 18/05/2019. Radiation au RCS de TOURS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/06/2019, il a été constitué une SASU dénommée : **ROBOT GREEN 37** Siège social : La grande métairie 524 rue de l'hommeyle, 37210 NOIZAY. Capital : 5.000€ Objet : La société a pour objet en France la vente et l'installation de robots tondeuses et robots ménagers, entretien de l'habitat et des espaces verts. Président : M. GÉRALD WERTH, La grande métairie 524 rue de l'hommeyle, 37210 NOIZAY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/06/2019, il a été constitué une SASU dénommée : **SMALL COFFEE** Siège social : 3 RUE DE LA MONNAIE, 37000 TOURS Capital : 100€ Objet : Salon de Thé, sandwichs, snacking, vente de pâtisserie, viennoiserie Président : M. HASSINE BEN JEMAA, 206 AVENUE DE GRAMMONT, 37000 TOURS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOURS

Le saviez-vous ?

Modifications

Il s'agit de toute modification affectant l'une ou plusieurs des mentions obligatoires pour l'immatriculation résultant d'une modification des statuts, d'une délibération, décision ou d'un autre acte.

→ Délai de publication

Dans le mois de l'événement.

Attention : l'attestation de parution ou la copie du journal est indispensable pour la demande de modification auprès du RCS : cette demande doit en outre être faite auprès du greffe dans le mois de l'événement de modification.

→ Mentions obligatoires

- Dénomination sociale
- Sigle (le cas échéant)
- Forme juridique
- Montant du capital social
- Adresse du siège
- Lieu et numéro d'immatriculation au RCS
- Indication de l'origine de la modification (décision, assemblée générale, ... et sa date
- Modifications intervenues (le cas échéant) mises en regard des anciennes mentions

Cas du transfert de siège social hors du ressort du tribunal dans lequel la société est immatriculée : l'annonce pub. en date du déplacement du nouveau siège social doit rappeler les mentions relatives à l'identité de la société, ainsi que le lieu et le n° RCS de l'ancien siège social et l'indication du RCS où la société sera immatriculée en raison de son nouveau siège social.

Annonces
LÉGALES
OFFICIELLES

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :

E-mail : ao@nr-comunications.fr

Tel : 02 47 60 62 10

NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset

BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale :

www.nr-legales.com

Par assp, en date du 10.05.2019, a été constituée la sas programme maison verte, capital 15000€, siège 10r pierre bourdieu 37100 tours, est nommé président samir chiala sis 10r pierre bourdieu 37100 tours,est nommé directeur general alexandre solignat sis 2 che les cartes 86800 serves anaoumont objet: commerce de solutions de chauffage et energie renouvelable, isolation, climatisation, entretien, rénovation, du-re: 99 ans. rcs tours

Par acte SSP en date du 04/05/2019, il a été constitué une SCI dénommée : ROLLINAT-CLIMENT dont l'objet social est : L'acquisition, l'administration et la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre des immeubles de la société. La mise à disposition gratuite aux associés des immeubles et biens immobiliers de la société. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. Siège social : 14 bis rue Sapallé 37100 TOURS - Capital : 100 euros - Gérance : Jérôme ROLLINAT et Christine CLIMENT demeurant ensemble au 14 bis rue Sapallé 37100 TOURS. Agrément des cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2019 constitution de la SASU : 1 Agence de Maîtrise et d'Ingénierie Informatique A* (sige : Ami-IA) Capital social variable de 8000 euros minimum. Siège social : 4, rue Gambetta - 37000 Tours. Objet : Conseil et Développement informatique Associé unique et Président : M. François TOUDROSS demeurant 13, rue du docteur Troussseau - 37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.Agrément : Toute cession d'actions, à titre onéreux ou gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés à la majorité absolue. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/05/2019, il a été constitué une SARL dénommée : **MUGIRANEA** aupalital de 1000 €. Ayant pour activité : un salon de coiffure dont le siège est situé 30, rue Michelet - 37000 TOURS. La gérante est Mme MUGIRANEA demeurant 2 allée Théodore de Banville - 37000 TOURS. Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de TOURS

EC02 LOGIS

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros

Siège social : LARLONNIERE

37110 VILLEDOMER

Siret : 521 026 690 00011

Aux termes de l'AGE du 27/12/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société actuellement située LA PILONNIERE à VILLEDOMER (37110) au 8 Rue de la Poste à LE CLON-SUR-MER (44210) et d'étendre l'objet social à tous travaux de pose et négoce de produits de métallierie et de serrurerie.

Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Modifications sera faites aux RCS de Tours et Saint-Nazaire.

Pour avis et mention, La gérance.

Par acte SSP en date du 01 juin 2019, il a été constitué une SARL dénommée :

DANTET SARL

Objet social : Réalisation de travaux de terrassement, activités connexes ou autres, accomplissement de tous services et prestations de travaux agricoles

Siège social : 57 avenue George Sand 37700 LA VILLE AUX DAMES

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. DANSAULT Frédéric demeurant 57 Avenue George Sand 37700 LA VILLE AUX DAMES et M. BOUTET Johan demeurant 52 Ter rue Bern